



Soins psychiatriques aux personnes placées sous main de justice

Immersion au sein des services du Groupe Hospitalier Paul Guiraud

Dossier de presse – 27 septembre 2012

Contact presse :

Céline Delysse

Directrice de la communication de la culture et du développement

01 42 11 70 55 – celine.delysse@ch-pgv.fr

Les Ateliers Corporate - Xavier Yvon

01 84 16 02 08 / 06 88 29 72 37 - xavier.yvon@lesatelierscorporate.com

Sommaire

Introduction.....Page 3

Quel dispositif de soins pour les personnes sous main de justice.....Page 4

Un objectif : garantir l'égalité de l'accès aux soins et l'égalité d'offre de soins

Le SMPR : une structure de soins au cœur du Centre de détention de Fresnes

- L'Unité Psychiatrique d'Hospitalisation
- L'Hôpital de Jour pour auteurs d'infractions sexuelles
- Quatre unités réservées aux consultations psychiatriques ambulatoires
- Le Centre de Soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie

Des soins qui vont au-delà des murs.....Page 9

La consultation externe, située à l'hôpital Paul Guiraud

Une Unité de soin ambulatoire implantée au centre de peines aménagées

Début 2013, à Villejuif, première UHSA d'Ile-de-France.....Page 11

L'UHSA, nouveau niveau d'un dispositif solide, adapté et gradué

Les personnels soignants et pénitentiaires : un travail en étroite collaboration

L'UHSA accueillera des patients et patientes, dès l'âge de 16 ans

L'UHSA, 60 lits divisés en trois unités distinctes

Des soins somatiques réalisés sur le site du groupe hospitalier Paul Guiraud

Focus sur les spécialités médico-judiciaires psychiatriques

du groupe hospitalier Paul Guiraud.....Page 13

Les auteurs d'infractions sexuelles

La prévention du suicide

La recherche

Annexes.....Page 17

CV du Dr Magali Bodon-Bruzel, Chef de pôle

CV de Frédérique Ardon, Cadre supérieur de santé

Introduction

L'Ile-de-France compte aujourd'hui plus de 13. 000 détenus, soit 20% de la population carcérale française. Au-delà des problèmes souvent soulevés sur les conditions de détention, il est essentiel de ne pas oublier que les personnes détenues constituent un véritable territoire de santé.

Cette prise en compte des problématiques de santé en prison a conduit les gouvernements successifs à légiférer pour garantir l'égalité de l'accès aux soins et l'égalité d'offres de soins.

Si Le sujet de la « santé en milieu pénitentiaire », renvoie en premier lieu aux soins somatiques **il existe de fait un mal surreprésenté et parfois inhérent à la condition carcérale : la souffrance psychique.**

Pour mémoire,

- **3,8 % des personnes détenues souffrent de schizophrénie** nécessitant un traitement, soit trois fois plus que l'ensemble de la population française ;
- **17,9 % présentent un état dépressif majeur**, soit cinq fois plus que l'ensemble de la population ;
- **12 % sont victimes d'une anxiété généralisée ;**
- **Les cas de suicide sont multipliés par onze en prison et un tiers de la population carcérale présente un problème de consommation d'alcool ou de toxiques à l'extérieur.**

De fait, l'offre de soins psychiatriques aux personnes sous main de justice est essentielle pour, d'une part **soulager une souffrance réelle** et d'autre part, **contribuer à la lutte contre la récidive et faciliter la réinsertion sociale.**

En Ile-de-France, plusieurs services médico-psychologiques régionaux (SMPR) assurent les soins psychiatriques au sein des établissements carcéraux. Bois-d'Arcy : 700 détenus ; Fleury-Mérogis : 5000 détenus ; Fresnes : 2600 détenus ; Paris- La Santé : 800 détenus.

Pour celui dépendant de Fresnes, la mission de soin est confiée au groupe hospitalier Paul Guiraud et au docteur Magali Bodon-Bruzel, spécialisée dans l'exercice de la psychiatrie en milieu carcéral. Elle responsable du SMPR de Fresnes, du CSAPA qui lui est associée et dirigera l'UHSA. Ce pôle des « Soins aux personnes placées sous main de justice » connaît actuellement une importante évolution des ses structures en vue de délivrer une offre de soins graduée et complète, allant de la prise en charge dès l'entrée en prison jusqu'au suivi post incarcération.

Quel dispositif de soins pour les personnes placées sous main de justice ?

Un objectif :

Garantir l'égalité de l'accès aux soins et l'égalité d'offre de soins

Appliquée depuis 1996, la loi d'orientation et de programmation pour la justice de 1994 promeut l'accès aux soins, pour toutes les personnes détenues en France, dans le service public hospitalier. Des structures de soins somatiques, mais aussi psychiatriques, existent en détention, et se décomposent au sein de chaque prison, en unités de consultations et de soins ambulatoires.

Pour les soins psychiatriques, le groupe hospitalier Paul Guiraud a développé un pôle unique en France dédié aux personnes sous main de justice et composé :

- Du SMPR de Fresnes
- De soins hors les murs de la prison
- De la future Unité Hospitalière Spécialement Aménagée (UHSA) qui sera mise en service début 2013, à Villejuif.

Ce nouveau pôle « Soins psychiatriques aux personnes sous main de justice », véritable dispositif visant à soigner la souffrance psychique, concerne donc, à la fois, les détenus du centre pénitentiaire mais également des personnes non-incarcérées pour lesquelles des soins ont été pénalement ordonnés.

Le SMPR :

Une structure de soins au cœur du Centre de détention de Fresnes

Toutes les personnes entrant en maison d'arrêt font l'objet d'un entretien d'accueil. Depuis 1997, la santé mentale des détenus fait l'objet de plusieurs études montrant que **plus d'une personne examinée sur deux lors de l'entretien d'accueil en maison d'arrêt présente un trouble psychique**. Preuves de cette importance de soins en santé mentale, les quelques chiffres du SMPR de Fresnes quant à son activité : **5299 patients suivis régulièrement, 69.600 actes ambulatoires, 11.000 hospitalisation**. Pour faire face à ce besoin grandissant de la population sous main de justice, le SMPR de Fresnes a créé, au fil des années, plusieurs structures de soins à l'intérieur des trois divisions de la maison d'arrêt des hommes, à la maison d'arrêt des femmes de Fresnes, et au centre de peine aménagé situé à Villejuif.

L'Unité Psychiatrique d'Hospitalisation (UPH) est une unité intra-carcérale dédiée à l'« hospitalisation » psychiatrique à temps plein. Sa compétence est régionale mais elle est ouverte en priorité aux patients écroués à Fresnes.

Le dispositif est actuellement ouvert aux détenus hommes uniquement **en soins consentis**. Il propose 14 places de soin intensif (urgence et crise) et 20 places pour des soins individualisés pour des patients stabilisés.

- Deux unités au rez-de-chaussée et une au premier étage s'occupent d'une population relevant de la psychiatrie générale.
- Le deuxième étage est réservé aux soins spécifiques pour auteurs d'infractions à caractère sexuel, en hospitalisation de jour.
- Les soins sont dispensés 24h sur 24.

Composée de 80 personnes, l'équipe de l'UPH est pluridisciplinaire et réunit psychiatres, infirmiers, aides-soignants, agents des services hospitaliers, psychologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, personnels administratifs et ambulanciers

Les détenus admis dans l'UPH sont avant tout des patients. Le régime pénitentiaire est ordinaire, avec pour le détenu le droit de bénéficier des parloirs, promenades et cantines : seul le travail est exclu en raison de son statut de patient.

Lors de son admission, le patient est soumis à un protocole mis au point par les équipes soignantes : on lui retire liens, objets coupants et inflammables. On peut lui proposer un pyjama jetable. Un examen somatique est effectué à l'entrée. Les traitements sont donnés en gouttes afin de prévenir les trafics de médicaments en promenade. **Le patient est évalué régulièrement en entretiens infirmiers et médicaux, et un suivi social est réalisé par l'assistante sociale du service..** La gestion du détenu et l'accès aux données sur son comportement se font sur le mode de l'échange d'informations à caractère organisationnel entre les équipes pénitentiaires et celles du SMPR.

L'Hôpital de Jour pour les auteurs d'infractions sexuelles (HDJ) est situé géographiquement à l'UPH. **L'HDJ accueille 12 détenus condamnés pour infractions sexuelles et consentants pour une session thérapeutique de 6 mois**, pendant laquelle un programme de soins, notamment à base de thérapies groupales, est mis en place.

Cette offre de soins est unique en France. Le travail consiste à la création de deux groupes fermés de 6 auteurs d'infractions sexuelles. Les séances pluri hebdomadaires sont systématiquement animées en binôme (infirmiers, médecins ou psychologue) et s'organisent autour de thématiques spécialisées.

Des entretiens individuels sont prévus avec le psychiatre responsable de la structure, et un traitement peut être également proposé selon l'état clinique.

Sept sessions ont été réalisées depuis septembre 2007, la huitième étant en cours actuellement. La plupart a concerné de lourdes peines et de lourdes qualifications (affaires criminelles, viols aggravés, récidives, tortures et actes de barbarie).

Le bilan final a montré qu'un seul patient est sorti volontairement du programme depuis son lancement. De plus, peu de problèmes comportementaux ont été observés lors de du programme alors même que les personnes détenues y participant présentent des problématiques psychiques de type « transgressifs » et « explosifs impulsifs ». Enfin, **la majorité des patients a déclaré vouloir poursuivre les soins en individuel pendant la suite de leur détention**, et quelques-uns ont demandé une chimiothérapie spécifique de type aide à la maîtrise pulsionnelle en cours ou à la fin de la session.

Ce type de travail effectué avec les auteurs d'infractions sexuelles, unique en France et inspiré des méthodes belges et canadiennes, a été largement récompensé par les plus hautes instances avec notamment **une distinction de lauréate de l'Académie Nationale de Médecine en 2010 décerné au Dr. Magali Bodon-Bruzel.**

Quatre unités réservées aux consultations psychiatriques ambulatoires en détention qui assurent près de 70.000 gestes par an. Ces unités de consultations psychiatriques ambulatoires prennent en charge les détenus hommes et femmes écroués à Fresnes qui nécessitent des soins psychiatriques ou médico-psychologiques et assurent également une permanence médicale concernant les détenus transitant par le centre pénitentiaire de Fresnes, les sortants de l'établissement et les urgences, ainsi que les détenus affectés au quartier disciplinaire et au quartier d'isolement.

Le travail en unité de consultations psychiatriques ambulatoires, du fait de leurs implantations au sein même des divisions carcérales, exige de la part des personnels soignants une capacité particulière leur permettant de gérer le bruit, la tension due à la réalité de la détention et la rapidité avec laquelle des actes ou des soins sont parfois exigés.

Le centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) répond aux enjeux levés par plusieurs enquêtes au sein des prisons françaises révélant de nombreux cas d'addictions à une ou plusieurs substances.

Un tiers des arrivants en centre pénitentiaire déclare une consommation excessive d'alcool et un tiers une consommation prolongée et régulière de drogues illicites au cours des 12 mois précédant l'incarcération. Par ailleurs, 7 % précisent bénéficier de traitement de substitution aux opiacés (TSO) et huit fois sur 10 de buprénorphine.

Concernant plus spécifiquement la consommation de drogues, le SMPR de Fresnes pratiquait, depuis 2003, l'initialisation des traitements de substitution chez des détenus incarcérés et sevrés depuis plusieurs années en fonction de leur état. Inversement, il a également été pratiqué des sevrages à la demande des intéressés, pouvant bénéficier à ce titre d'un accueil ponctuel à l'UPH, avec un protocole de sevrage réalisé en lien étroit avec l'équipe d'addictologie.

La problématique de l'alcoolisme en univers carcéral revêt, quant à lui, un caractère plus spécifique. La consommation d'alcool pour la population pénale, avant l'incarcération, est extrêmement fréquente, rarement épisodique, généralement intégrée dans un protocole d'automédication personnalisée, sur un mode d'abus ou de dépendance, principalement bière et alcools forts. Dès que l'alcool entre dans le comportement addictif, l'infraction devient violente, qu'il s'agisse de vols avec violence et avec armes, de braquages, de violence routière, de coups et blessures volontaires. L'alcool est le plus souvent impliqué, seul, ou avec des psychostimulants, quelle que soit la modalité de sa consommation, dans les crimes, crimes sexuels, homicides, meurtres familiaux en particulier. **La prise en charge des addictions se révèle donc capitale, tant pour la santé de la personne détenue que pour sa réinsertion et la lutte contre une possible récurrence.**

C'est pourquoi, **en 2008, les ministères de la Justice et de la Santé et le groupe hospitalier Paul Guiraud ont créé un centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) en milieu pénitentiaire au sein du centre de Fresnes.** Le Dr de Beaurepaire a, dès cette époque, recruté un médecin alcoologue, de formation addictologique accompagné de plusieurs intervenants en addictologie ayant reçu une formation spécifique.

Le CSAPA est chargé de l'accueil et des soins dédiés aux personnes addictives. Tous les produits et les comportements addictifs sont concernés. L'accent est mis sur le repérage, les co-morbidités, les indications thérapeutiques, la diversification de la palette thérapeutique, l'évaluation diagnostique, l'évaluation thérapeutique, l'accompagnement, l'organisation de la continuité des soins, la diversification des acteurs médico-sociaux du réseau, la veille épidémiologique et l'éducation à la santé.

En milieu pénitentiaire, ces objectifs sont globalement plus complexes, l'accompagnement est thérapeutique et socio-éducatif, et s'articule avec le parcours judiciaire et pénitentiaire de la personne, la préparation de sa libération, le projet requis par un aménagement de peine, et l'accompagnement postpénal.

L'objectif final pour cette population est double : l'adhésion aux soins et l'insertion socioprofessionnelle, mais aussi la prévention de la récidive judiciaire, les deux volets étant étroitement liés.

Des soins qui vont au-delà des murs.

Le soin psychiatrique des personnes sous main de justice ne se fait pas exclusivement entre les murs du centre pénitentiaire de Fresnes. Des **patients ayant purgé leur peine, certaines personnes en liberté conditionnelle ou des personnes détenues en aménagement de peine continuent à bénéficier de soins réguliers.**

La consultation externe (CE), située à l'hôpital Paul Guiraud :

Mise en œuvre depuis février 2003, les consultations externes prennent en charge les soins post pénaux pour les personnes sous main de justice. Majoritairement, les actes dispensés sont pénalement obligés et concernent en grande partie les auteurs de violence et plus particulièrement de violences sexuelles (environ 30%).

Orientée initialement vers la prise en charge et le suivi des détenus connus du SMPR, elle répond essentiellement aux obligations et aux injonctions thérapeutiques judiciaires pour des problématiques variées et s'adresse principalement aux personnes exclues de la sectorisation psychiatrique. La population, majoritairement masculine, est donc constituée de sortants de prison, de personnes sous obligation de soins et de mineurs délinquants.

Les relations avec les tribunaux des départements voisins et avec les services de probation et d'insertion sont constantes, de même qu'avec nombre de structures et institutions sociales spécialisées comme les consultations antialcooliques et les structures d'accueil pour les toxicomanes, dans la mesure où l'alcoolisme est impliqué dans la plupart des infractions.

L'évolution de son activité : On note une montée en puissance de l'activité depuis 2008 et depuis la rentrée 2009, trois nouveaux praticiens s'impliquent dans cette unité de consultation externe dont l'activité en matière de prise en charge des soins pénalement ordonnés devrait peu à peu **s'orienter vers une mission départementale voir régionale**, si l'on se réfère à l'importance et à l'accroissement des demandes judiciaires. De fait, **la consultation externe prend de plus en plus « les habits d'un Centre Médico-Psychologique à part entière à tendance médico-judiciaire »** assurant la prise en charge des patients sous main de justice venant de toute la région parisienne. Le valeur ajoutée d'une telle unité est incontestable, tant dans **le service rendu aux usagers que par son rôle de soutien aux structures psychiatriques généralistes**, souvent mal préparées à la gestion des personnes sous main de justice dont l'importance en termes de soins mais aussi de file active ne cessent d'augmenter.

Enfin, **la consultation externe ouvre une offre de soin qui se situe dans la continuité de la prise en charge du patient-détenu permettant ainsi la réalisation d'un véritable parcours de soins** indispensable à la réinsertion et à la lutte contre la récidive.

Une unité de soin ambulatoire implantée au centre de peines aménagées (CPA) situé sur la commune de Villejuif

Créé en 2006, le centre de peines aménagées de Villejuif est l'une des trois structures de ce type en France, et a pour vocation d'accueillir dans des locaux et un environnement moins carcéral des détenus condamnés, en aménagement de peine, orientés par l'ensemble des établissements pénitentiaires de la région, pour une durée limitée, en vue d'un élargissement progressif de leur statut pénitentiaire.

Destinée à 40 hommes écroués, le CPA a pour but de préparer la réinsertion au sein de laquelle la prise en charge médico-psychologique joue un rôle essentiel.

Dans ce cadre, **le groupe hospitalier Paul Guiraud intervient pour assurer une prise en charge psychiatrique et psychologique de ces personnes détenues et s'inscrit donc dans une continuité des soins** ; certains de ces patients étant ensuite adressés à la consultation externe pour la poursuite de leur prise en charge, dès lors qu'ils ont quitté le CPA.

Début 2013 :

A Villejuif, première UHSA d'Ile de France

Installée sur un terrain de 8 500 m² au sein de l'établissement de Villejuif du groupe hospitalier Paul Guiraud, cette unité hospitalière spécialement aménagée pourra accueillir, début 2013, des patients hommes et femmes adultes dès l'âge 16 ans, au sein de trois unités spécifiques. **C'est grâce à son expérience et son expertise auprès des populations de patients privés de libertés et en forte souffrance psychique que le groupe hospitalier Paul Guiraud a été choisi pour l'installation de cette UHSA** afin d'offrir un soin particulier aux personnes détenues nécessitant une hospitalisation à temps complet et en milieu hospitalier.

L'UHSA représente donc un nouveau niveau nécessaire à un dispositif solide, adapté et gradué permettant :

- **A toute personne détenue d'accéder à des soins librement consentis** et non plus via une démarche d'hospitalisation d'office.
- **De soulager les services traditionnels de psychiatrie** qui rencontraient des problématiques particulières concernant les conditions d'hébergement, la formation des personnels, les problématiques de sécurité notamment à l'égard du risque d'évasion ...

Concrètement l'UHSA est un hôpital dans une enveloppe sécurisée mais dont la mission est d'accueillir les personnes détenues nécessitant des soins psychiatriques. Elle est « aménagée » au plan pénitentiaire dans le but de sécuriser les biens et les personnes.

Les personnels soignants et pénitentiaires seront amenés à travailler en étroite collaboration, chacun ayant un rôle bien défini :

- **L'équipe médicale et soignante de l'UHSA Paul Guiraud comptera 120 professionnels.** Pluridisciplinaire, cette équipe est composée de psychiatres, d'un médecin généraliste, d'une équipe d'encadrement, d'infirmiers, d'aides-soignants, d'agents des services hospitaliers, de psychologues, d'ergothérapeutes, de psychomotriciens, de travailleurs sociaux, de personnels administratifs et d'ambulanciers.
- **Le personnel pénitentiaire** assure la sécurité des biens et des personnes et le contrôle de l'enceinte, et n'est donc pas présent dans les unités de soins sauf sur demande de l'équipe médicale et soignante et dans un cadre fixé par un protocole.

La future UHSA accueillera des patients et patientes, dès l'âge de 16 ans, provenant :

- Des maisons d'arrêt de Fresnes, La Santé, Villepinte, Bois d'Arcy, Osny, Fleury-Mérogis, Nanterre
- Des maisons d'arrêt de femmes, telles que Versailles, Fresnes, Fleury-Mérogis,
- Des centres de détention de Meaux, Réaux, Meaux-Chauconnin
- Des maisons centrales de Poissy, Melun,
- De l'établissement pour mineurs de Porcheville

Composée de 60 lits mixtes, l'UHSA installée au sein du Groupe Hospitalier Paul Guiraud se divisera en trois unités distinctes de 20 lits :

- **Unité 1** : accueil des hospitalisations sous contrainte / Pour les entrants souffrant de tableaux aigus, nécessitant des locaux adaptés.
- **Unité 2** : accueil des hospitalisations avec consentement.
- **Unité 3** : réservée aux patients en voie de stabilisation dont l'état n'est pas encore compatible avec la détention.

Les soins somatiques seront réalisés sur le site du Groupe Hospitalier Paul Guiraud à Villejuif, comme pour tous les patients en situation d'hospitalisation.

La fédération des soins somatiques, la pharmacie et l'ensemble du dispositif technique et logistique du Groupe Hospitalier viendront en appui des équipes.



Focus sur les spécialités médico-judiciaires psychiatriques du Groupe hospitalier Paul Guiraud

Au-delà de structures fonctionnelles dédiées aux soins des personnes sous main de justice, **le Groupe Hospitalier Paul Guiraud dispose d'une expertise reconnue lui permettant d'approfondir et d'agir sur plusieurs sujets très spécifiques à l'univers médico-judiciaire psychiatrique :**

- Les auteurs d'infractions sexuelles
- La prévention du suicide
- La recherche

Les auteurs d'infractions sexuelles, un intérêt dédié et un dispositif de soins spécifique encore récents.

Au 1er janvier 2011, on compte 7631 personnes détenues condamnées pour des faits d'agressions, de viols ou d'atteintes sexuelles, soit près de 15 % de la population des personnes détenues condamnées.

Historiquement, c'est à partir de 1994 qu'un certain nombre de psychiatres et de psychologues s'intéressent en France plus spécifiquement à la prise en charge thérapeutique des auteurs d'infractions à caractère sexuel et aux traitements spécifiques freinateurs de la libido.

En matière de chimiothérapie spécifique, deux molécules obtiennent leurs autorisations de mise sur le marché en 2005 et 2007 :

- **L'acétate de cyprostérone (Androcur)** disponible depuis le 21 juillet 2005 avec une autorisation de mise sur le marché pour « la réduction des pulsions sexuelles dans les paraphillies en association à une psychothérapie »
- **La triptoreline (Salvacyl)** depuis le 23 août 2007 « pour la réduction majeure et réversible des taux de testostérone afin de diminuer les pulsions sexuelles chez l'homme adulte ayant des déviances sexuelles sévères ».

En pratique, la prescription de ces traitements en prison est réalisée de façon variable, et prend en compte non seulement la clinique de la problématique sexuelle.

La prise en charge des auteurs d'infractions sexuelles, une spécificité du SMPR de Fresnes

Dès 1994, le SMPR de Fresnes met en place une structure unique en France, en dédiant un étage entier de l'unité psychiatrique d'hospitalisation à l'accueil et aux soins spécifiques en direction d'une population d'auteurs d'infractions à caractère sexuel volontaires pour les soins.

En 2007, sous l'impulsion du Dr. Magali Bodon-Bruzel, le SMPR met en place des sessions thérapeutiques pour 12 patients prévenus et condamnés, d'une durée de six mois, avec un programme combinant thérapies de groupe, évaluations médico-légales et bilans psychométriques, couplés à une prise en charge individuelle incluant éventuellement une chimiothérapie spécifique.

Depuis de longues années, le SMPR de Fresnes travaille donc, à chaque niveau de leur parcours judiciaire, avec les agresseurs sexuels en leur proposant une offre de soins la plus adaptée possible, tant au cœur du centre pénitentiaire qu'hors les murs. En effet, lors des visites à la consultation externe, des traitements freinateurs de la libido continuent à être prescrits et administrés.

Prévention du suicide, une préoccupation des acteurs pénitentiaires et sanitaires

En 2010, l'administration pénitentiaire a déploré 109 suicides de personnes détenues incarcérées et 2246 tentatives de suicide rapportées.

A partir des années 2000, le nombre de suicide en détention ne cesse d'augmenter. Parallèlement, on assiste à une action de prévention de l'administration pénitentiaire et des acteurs de santé qui conduit, en 2003, à l'élaboration d'un plan préconisant la formation massive des personnels pénitentiaires au repérage de la crise suicidaire, la mise en place de procédures de détection de la crise grâce à une grille systématiquement renseignée lors de l'accueil des arrivants.

En 2009, une commission instaurée par la Garde des sceaux formule vingt recommandations, et préconise notamment l'octroi d'une dotation de protection d'urgence (pyjama jetable à usage unique et de deux couvertures spécifiques) ou le recours à un placement dans une cellule sécurisée pour un détenu repéré en situation de crise suicidaire.

Lors d'un placement en cellule de protection d'urgence, les services médicaux sont prévenus sans délai afin que toutes les mesures sanitaires soient mises en œuvre. **En pratique, les équipes des SMPR sont interpellées pour évaluer le patient en urgence et l'examen peut déboucher sur une indication d'hospitalisation.**

Dans le cours de l'année 2010, 1590 élèves surveillants ont bénéficié de la formation initiale de prévention du suicide, portant à 14 000 le nombre de personnels formés à la fin de cette même année.

Améliorer la qualité et les données sur le phénomène « suicide en milieu carcéral » est un des objectifs visés par le plan d'action stratégique 2010-2014 élaboré par le ministère de la santé.

En pratique, pour les SMPR, comme celui de Fresnes, le repérage d'un sujet à risque a lieu dès le dépistage, à l'aide de la fiche de renseignements et des données recueillies par le personnel pénitentiaire. L'évaluation des facteurs de risque associés et la recherche clinique de l'amorce d'une crise suicidaire doivent être systématiquement réalisées.

L'engagement de la crise suicidaire doit faire systématiquement évaluer l'intérêt d'une hospitalisation en service de psychiatrie.

La prévention du suicide au SMPR de Fresnes

Le SMPR de Fresnes est très fortement impliqué dans la question de la prévention du suicide depuis de nombreuses années. L'action pour la prévention du suicide a donné lieu à la **création d'un « comité de suivi pour la prévention du suicide »** qui siège à la maison d'arrêt deux fois par an, et dont les objectifs sont :

- Le suivi de la pluridisciplinarité,
- L'évaluation des facteurs de risque suicidaire et de la crise suicidaire,
- L'élaboration d'outils de signalement et de liaison,
- La formation pluridisciplinaire à la prévention du suicide
- L'analyse de tous les suicides ou des tentatives de suicides réalisés à la maison d'arrêt avec pour objectif d'améliorer les conditions de prise en charge de la personne et la gestion du risque suicidaire.

Enfin, depuis plusieurs années, les personnels du SMPR de Fresnes organisent une formation à la prévention du suicide en détention, à l'intention d'un public délibérément pluridisciplinaire. L'objectif de cette formation est de sensibiliser l'ensemble des personnels travaillant auprès des détenus au dépistage et à la prise en charge des signes de la crise suicidaire.

La recherche

Actuellement, **une partie des équipes du Pôle « Soins psychiatriques aux personnes sous main de justice » est particulièrement impliqué dans le protocole de recherche intitulé : « Etude en neuroimagerie fonctionnelle des corrélats cérébraux de la pédophilie », coordonné par le professeur PUGEAT et pour lesquels les Hospices Civiles de Lyon sont promoteurs.**

Cette étude a démarré en 2011. Concrètement, il s'agit de chercher à comprendre quelles parties du cerveau réagissent à la présentation d'images représentant des enfants.

Cette étude pilotée par l'INSERM s'adresse à des hommes adultes qui ressentent une attirance sexuelle pour les enfants même s'ils ne sont jamais passés à l'acte. **Une convention a été signée courant 2012 entre les Hospices civils de Lyon et le groupe hospitalier Paul Guiraud. La consultation externe du SMPR de Fresnes est centre investigateur pour recruter et évaluer selon un protocole précis les sujets qui seront inclus dans l'étude.**

Annexes

Magali Bondon-Bruzel

Groupe Hospitalier Paul Guiraud - Villejuif (94)

Chef du Pôle « Personnes placées sous main de justice »

*Service médico-psychologique régional de Fresnes
Centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie de Fresnes
Unité Hospitalière Spécialement Aménagée (UHSA), début 2013, à Villejuif.*

Née le 24 février 1959, le Docteur Magali BODON-BRUZEL est docteur en médecine depuis 1988, médecin spécialiste en psychiatrie depuis 1990 et médecin compétent en médecine légale depuis 1995. Elle est par ailleurs, titulaire d'un DU de criminologie appliquée à l'expertise mentale (1992), d'un DU d'études relatives à la réparation juridique du dommage corporel (1993) et d'un DU de victimologie (1994).

Son parcours - au Service médico psychologique régional de la maison d'arrêt des Baumettes (Marseille), à Sainte-Anne (Paris), au service des urgences du CHU Hôtel-Dieu (Paris), au service médico psychologique régional de la maison d'arrêt des Yvelines (Bois d'Arcy), à l'Unité pour malades difficiles Henri-Colin du Groupe Hospitalier Paul Guiraud à Villejuif qu'elle dirigera par intérim durant un an, et enfin au service médico psychologique régional de la maison d'arrêt de Fresnes dont elle est chef de service depuis 2009 - montre son intérêt accru et son expertise concernant les malades difficiles, les situations d'urgence et le soin psychiatrique en univers carcéral.

Expert près de la Cour d'appel de Paris depuis 1993, elle est membre de la Compagnie des Experts Médecins près la Cour d'appel de Paris, membre correspondant de « l'Evolution Psychiatrique » et membre de la Société française d'étude et de prise en charge du transsexualisme (SoFECT).

Son travail lui a valu d'être récemment Lauréate de l'Académie Nationale de Médecine en 2010 pour la mise en place de sessions thérapeutiques en milieu carcéral pour les auteurs d'infractions à caractère sexuel et d'être décorée de l'Ordre National du Mérite, au grade de Chevalier, en 2008.

En 2012, le Docteur Magali BODON-BRUZEL a été nommée chef du pôle « Personnes placées sous main de justice ». Elle a sous sa responsabilité l'ensemble des personnels et des structures composant le SMPR de Fresnes, le CSAPA de Fresnes et la future UHSA qui entrera en fonction début 2013, sur le site de Villejuif.

Les principales publications du Docteur Magali BODON-BRUZEL

- BRUZEL M. ; AZAS G. ; CANO N. ; GUINARD C. ; GLEZER D. ; « L'agressivité comme moyen d'expression dans le milieu carcéral », Bull. du SPES, 1986, juil.-sept., 17-21.
- BODON-BRUZEL M. ; « Le traitement des délinquants sexuels en établissements pour peine : difficultés théoriques et pratiques », Forensic, 1996, 13, 27-28.
- MATHIS D ; BODON-BRUZEL M ; KOTTLER C ; « Homicides psychotiques, à partir d'une étude réalisée à l'unité pour malades difficiles « Henri-Colin » incluant 21 cas ; Perspectives Psy, 44, 3, juillet-sept 2005, 1-5.
- NAHMIAS J ; BODON-BRUZEL M ; KOTTLER C ; « Les pousseurs de métro, à propos de huit cas de patients hospitalisés en unité pour malades difficiles », Annales Médico-psychologiques, 163, 10, dec. 2005, 831-833.
- BODON BRUZEL M ; « La prise en charge des auteurs de violences sexuelles : un programme thérapeutique pour les personnes détenues », Soins Psychiatrie, 267, mars-avril 2010, 29-31.
- BODON-BRUZEL M, KOTTLER C ; « Approches de la dangerosité en milieu pénitentiaire », Guide de la pratique psychiatrique en milieu pénitentiaire, ouvrage collectif sous la direction de L. Michel et B. Brahmy, 372-377, Heures de France, 2005, Paris.
- BODON-BRUZEL M. ; « Stratégies de prise en charge thérapeutique en milieu carcéral des auteurs d'infractions à caractère sexuel », La violence sexuelle : approche psycho-criminologique.

Les principales communications orales et écrites

- BODON-BRUZEL M. ; « La prise en charge des délinquants sexuels dans les établissements pour peine », Colloque Forensic, « L'expertise de pré-libération conditionnelle et le suivi médico-psychologique en milieu carcéral des agresseurs sexuels », 1er juin 1996, Ecole Nationale de la Magistrature, Paris.
- WIKART A; BODON-BRUZEL M. ; « Le projet de loi instaurant une peine de suivi médico-social et les attentes des délinquants sexuels », journées d'étude de l'EPS Charcot, 22 mai 1997, Plaisir.
- BODON-BRUZEL M ; KOTTLER C; « Obsessions meurtrières, psychopathie ou psychoses ? », colloque national de l'Evolution Psychiatrique sur les psychopathies graves, 25-26 mai 2001, Ecole Nationale de la Magistrature, Paris.
- de BEAUREPAIRE C ; BODON-BRUZEL M ; « Les soins aux auteurs d'infractions à caractère sexuel, aux personnes détenues et sous main de justice », journée annuelle des juges d'application des peines de la Cour d'appel de Paris, 28 janvier 2008, Palais de Justice, Paris.

- BODON-BRUZEL M ; « Un hôpital de jour en milieu intra-carcéral pour auteurs d'infractions sexuelles condamnés », « Psychiatrie et violence, quel est le risque acceptable ? », 11-12 septembre 2008, Lausanne.
- BODON-BRUZEL M ; « Prise en charge spécifique des auteurs d'infractions sexuelles, approche française », « Les soins pénalement ordonnés », session de formation continue, Ecole Nationale de la Magistrature, 8 octobre 2008, Paris.
- BODON-BRUZEL M ; « Les soins aux infracteurs sexuels condamnés », communication à l'Académie Nationale de Médecine, décembre 2008, Paris.
- BODON-BRUZEL M ; « Mieux comprendre et prévenir les infractions à caractère sexuel », Congrès de L'Encéphale, 23 janvier 2009, Paris.
- BODON-BRUZEL M, « La prise en charge médico-psychologique des agresseurs sexuels condamnés : le rôle du SMPR », conférence régionale des JAP, « Aménagement de la peine et lutte contre la récidive », 1ère chambre de la Cour d'appel de Paris, 9 décembre 2009, Paris.
- BODON-BRUZEL M, « Les thérapies cognitivo-comportementales dans les prises en charges des auteurs d'infractions sexuelles », communication à l'Académie Nationale de Médecine, 19 janvier 2010, Paris.
- BODON-BRUZEL M ; « Une expérience de soin continu en détention pour auteurs d'infractions sexuelles condamnés », Congrès de L'Encéphale, 24-25-26 janvier 2008, Palais des Congrès, Paris.
- BODON-BRUZEL M ; « Sessions thérapeutiques en milieu carcéral pour auteurs d'infractions sexuelles condamnés, vers une prison thérapeutique ? », Congrès de L'Encéphale, 22-23-24 janvier 2009, Palais des Congrès, Paris.

Frédérique Ardon

Groupe Hospitalier Paul Guiraud - Villejuif (94)

Cadre supérieur de santé du pôle « Personnes placées sous main de justice »

*Service médico-psychologique régional de Fresnes
Centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie de Fresnes
Unité Hospitalière Spécialement Aménagée (UHSA), début 2013, à Villejuif.*

Née le 27 Janvier 1964 à Poitiers, Frédérique Ardon obtient son diplôme d'infirmier en 1986 et son Certificat de Cadre de santé en 2001.

De 1986 à 1990, Frédérique Ardon exerce au Pavillon Berry (86), sous la responsabilité du Dr BARRANGER, dans un service de resocialisation pour des patients dits chroniques.

En 1990, elle intègre, pour quatre ans, le Service Médico-Psychologique Régional (SMPR) à la Maison d'Arrêt de Poitiers, sous la responsabilité du Pr SENON et participe à ses différentes missions : l'accueil et le dépistage précoce de pathologies psychiatriques auprès de la population carcérale, la prise en charge individuelle des patients du SMPR et le travail en relation avec les différents professionnels intervenant auprès des patients (administration pénitentiaire, travailleurs sociaux).

De 1994 à 1999, Frédérique Ardon suit le Pr SENON au sein de l'Unité de Consultation Médico-Psychologique au CHU de Poitiers.

D'Octobre 1999 à Septembre 2000, elle bénéficie d'une affectation transitoire à la Maison Médico-Sociale de Nieuil l'Espoir au service d'hospitalisation pour personnes âgées souffrant de pathologies psychiatriques chroniques.

De Septembre 2000 à Juin 2001, Frédérique Ardon intègre l'Institut de Formation des Cadres de Santé de Poitiers. De Juillet 2001 à Janvier 2003, à l'issue de son année de formation cadre, elle obtient un poste de l'Intersecteur Nord de Pédopsychiatrie.

Depuis janvier 2003, Frédéric Ardon est Cadre supérieur de santé au Pavillon Tony Lainé, à Poitiers, au sein d'une unité d'hospitalisation pour enfants et adolescents de 16 lits.

En 2012, Frédérique Ardon est nommée Cadre supérieur de santé du pôle « Personnes placées sous main de justice », sous la responsabilité du Dr. Magali Bodon-Bruzel.